https://www.snetap-fsu.fr/Indemnites-Heures-supplementaires-annuelles-HSA-ou-exceptionnelles-HSE-quels.html

Indemnités Heures supplémentaires annuelles (HSA) ou exceptionnelles (HSE), quels taux ?

- Métiers - Enseignant·e du Secondaire - Statuts (titulaire, contractuel) et grille indiciaire -

Date de mise en ligne : mercredi 1er avril 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Les taux ci-dessous résultent de la note de service SG/SRH/SDCAR/2024-595 du 11 octobre 2024, dernière mise à jour applicable. Ils sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique, inchangée depuis le 1er juillet 2023 : 59,0734 € par an (soit 4,922783 € par mois).

Consulter la note de service d'où sont tirées les éléments ci-dessous : SG/SRH/SDCAR/2024-595))]

Taux HSA/HSE des PCEA-PLPA de classe normale

	HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorée 20 % (1ère HSA) en €	HSE en €
Montant	1 218,96	1 462,75	42,32
Modalités	payées par neuvième (oct.–juin)	payées par neuvième (oct.–juin)	sur déclaratif, après réalisation

Taux HSA/HSE des PCEA-PLPA hors-classe ou classe exceptionnelle

	HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorée 20 % (1ère HSA) en €	HSE en €
Montant	1 340,85	1 609,02	46,56
Modalités	payées par neuvième (oct.–juin)	payées par neuvième (oct.–juin)	sur déclaratif, après réalisation

Taux HSA/HSE des agrégé·es de classe normale

	HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorée 20 % (1ère HSA) en €	HSE en €
Montant â€" ORS 15h	1 758,57	2 110,28	61,06
Montant â€" ORS 17h	1 551,68	1 862,01	53,88
Modalités	payées par neuvième (oct.–juin)	payées par neuvième (oct.–juin)	sur déclaratif, après réalisation

Taux HSA/HSE des agrégé·es hors-classe ou classe exceptionnelle

	HSA taux base (HSA supplémentaire) en €	HSA majorée 20 % (1ère HSA) en €	HSE en €
Montant â€" ORS 15h	1 934,43	2 321,31	67,17
Montant â€" ORS 17h	1 706,85	2 048,22	59,27
Modalités	payées par neuvième (oct.–juin)	payées par neuvième (oct.–juin)	sur déclaratif, après réalisation

A savoir :

- **HSA et 1ère HSA :** la première heure supplémentaire année est majorée de 20 % par rapport au taux de base (ex. : 1 218,96 € × 1,20 = 1 462,75 €).
- **Versement :** les HSA sont payées par neuvième d'octobre à juin ; les HSE sont payées sur déclaratif, après réalisation effective.

Copyright © SNETAP-FSU